

Bulletin du 14 août 2020

Le bulletin est disponible sur le site de la commune : www.mairie-goulven.fr et sur celui de la CLCL : www.clcl.bzh
Pour recevoir régulièrement le bulletin d'informations dans votre boîte mail, vous pouvez vous inscrire en mairie.
Le prochain bulletin paraîtra le 28 août 2020, merci d'envoyer vos articles avant le 26 août 2020.

INFOS PRATIQUES

Mairie : ☎ 02.98.83.40.69. – Courriel : mairie.goulven@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h à 12h

Permanence du maire et ses adjoints sur rendez-vous.

En cas d'urgence, vous pouvez téléphoner au 06.75.12.17.91.

Le contenu des annonces diffusées dans le bulletin, n'engage que leurs rédacteurs.

Ordures ménagères : Ramassage des bacs jaunes le mercredi 19 août. Ramassage des bacs gris le jeudi 27 août. Pensez à sortir vos bacs la veille au soir.

VOTRE COMMUNE EN CHIFFRES

781 5741,91	Nombre d'habitants à Goulven en 1920 Budget communal de l'exercice 1920 (en anciens francs) dont 2F de taxe sur les chiens
450 443 000	Nombre d'habitants à Goulven en 2020 Budget de fonctionnement 2020 (en €)

⚡ **Recensement militaire :** vous venez de fêter votre 16^{ème} anniversaire ? Venez vous faire recenser en mairie. Apportez votre carte d'identité et le livret de famille de vos parents.

⚡ **Assainissement collectif :** début des travaux le 24 août. Dans un premier temps les interventions seront localisées le long de la RD10. Considérant qu'en raison des travaux de création d'un réseau d'assainissement sur la route départementale n°10 au lieu-dit « Ty-Poas », il y a lieu d'apporter des restrictions de circulation afin de garantir la sécurité des usagers, l'arrêté du 05/08/2020 précise que :

- la circulation de tous les véhicules sera alternée par feux sur la RD n°10 entre les PR24+950 et 25+275 à partir du 25 août 2020 et pour une durée de 1 mois.
- sur la section concernée par les travaux, la vitesse sera limitée à 50 km/h
- Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

⚡ **Exposition itinérante PLUI-H.** La version itinérante de l'exposition publique présentant les éléments du diagnostic du PLUi-H sera installée en mairie **du 13 au 28 août 2020**. Elle met en évidence les atouts/faiblesses ainsi que les opportunités/menaces que présente le territoire ce qui laisse prendre conscience des grands axes et enjeux à développer à l'avenir. Afin que tous les habitants puissent contribuer à l'aménagement du territoire des cahiers d'observation sont mis à la disposition du public dans chaque mairie. Il est également possible de transmettre ces observations directement par mail à plui@clcl.bzh ou par courrier, adressé à la Présidente de la CLCL, en indiquant comme objet « concertation PLUi-H ».

⚡ **Permanence suite à facturation d'eau** en mairie le mardi 8 septembre 2020 de 10h15 à 11h00.

Foire aux puces

Bourg de Goulven, le dimanche 6 septembre 2020,

Entrée gratuite,

3.50€ le ml. Formulaire d'inscription à retirer à la brocante de Goulven.

Renseignements : 06.28.18.96.58, legouil.jeanjacques@hotmail.fr

Organisation : Association Goulven-Découverte

Réglementation de la circulation : le dimanche 6 septembre 2020 la circulation et le stationnement seront interdits de 7 à 19h entre l'entrée du cimetière et la route de Costadraon.

Port du masque obligatoire pour tous !

Goulven-Découverte, Sentiers & Patrimoines

Exposition et brocante sont de retour cet été !

Exposition de Sculptures jusqu'au 12 septembre,

Infos : contact@goulven-decouverte.fr

En raison de la crise sanitaire, les concerts de l'été sont malheureusement annulés.



✂ Urbanisme : permis de construire déposés :

- Mme Lorelei PERROT dépôt de permis de construire pour réhabilitation et extension de bâtiments, reconstruction d'une habitation sur l'emprise de l'ancienne maison à La Palud
- M. Joseph OLLIVIER déclaration de travaux pour isolation extérieure des pignons de son habitation

✂ La mairie recherche une personne pour assurer le ménage de l'école de Goulven, à raison d'une heure par jour. Contactez la mairie.

✂ **Enquête publique.** Le Conseil régional, lors de sa session du 28 novembre 2019, a arrêté son projet de Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET). Après le recueil des avis des personnes publiques associées, il s'agit de permettre une nouvelle fois au public de prendre connaissance et de s'exprimer sur cet important projet pour l'avenir de la Bretagne :

L'enquête publique aura donc lieu du mardi 18 août au vendredi 18 septembre prochain,
en ligne via bretagne.bzh/enquetepublique-sraddet/

et dans 7 sites différents (Saint Brieuc, Saint Malo, Rennes, Lorient, Pontivy, Quimper et Brest).

Une réunion publique d'information et de débat digitale sera organisée le **jeudi 10 septembre de 18h30 à 20h30.**

✂ **Paiement de proximité.** Depuis le 28 juillet 2020 il est possible de payer les factures de cantine, crèche, hôpital, amendes ou impôts en espèces pour des montants inférieurs à 300 € et par carte bancaire dans les bureaux de tabac partenaires partout en France (le paiement par chèque n'est pas possible). Ce service de proximité constitue une offre de services supplémentaires au bénéfice des usagers qui ne disposent pas de compte bancaire qui rencontrent des difficultés à se déplacer ou qui ne maîtrisent pas internet. Les centres des finances publiques accompagneront les usagers qui auront besoin d'informations. L'utilisateur devra s'assurer que son avis ou sa facture comporte un « QR code » et que la mention « payable auprès d'un buraliste » figure dans les modalités de paiement. Si ce n'est pas le cas, la facture devra être réglée selon les modalités habituelles indiquées sur le document. Une fois chez un buraliste agréé (reconnaisable par l'affiche apposée sur sa devanture), l'utilisateur, muni de sa facture, scanne son QR code et paye. Le paiement est réalisé en toute confidentialité à l'aide d'un terminal sécurisé de la Française des Jeux. Il n'est pas nécessaire de confier sa facture au buraliste et celui-ci n'a accès à aucune information de nature personnelle. Liste des buralistes agréés sur le site www.impots.gouv.fr/portail/paiement-proximite. A Lesneven : « La Gitane » (2, rue de la Marne) et « Le Bistro de Lesneven » (Pl. général Le Flô).

➤ Vie associative

➤ Amicale cycliste Goulven Tréflez Plouider

	Groupe A et A'	Groupe B	Groupe C	Vélo Loisirs
15 août	Brevets			
16 août	Départ 8h00, circuit 95, 95 km	Départ 8h30, circuit 65, 75 km	Départ 8h30, 65 km	Départ 8h30, circuit 27, 54 km
23 août	Départ 8h00, circuit 106, 110 km	Départ 8h30, circuit 3015, 70 km	Départ 8h30, 65 km	Départ 8h30, circuit 66, 73 km

➤ **Société de chasse Plouider-Goulven** : battue aux renards samedi 29 août. Rendez-vous à la carrière à 8h30
Permis et assurance validés. Assemblée générale de la société le dimanche 30 août à 10 heures salle espace rencontre à Plouider et remise des carnets de sociétaires. Permis et assurance validés
Port du masque obligatoire et respect des gestes barrières

➤ Vie Paroissiale

Communauté chrétienne de la côte des légendes

Samedi 15 août : messe à 10h30 à Plounéour. Pas de messe le 15 au soir.

Dimanche 16 août : messe à 9h30 à Kerlouan et 11h à Plounéour.

Fête de l'Assomption : vendredi 14 août, à 18h à Kerlouan, messe en lien avec les obsèques d'Yves UGUEN, Anna JAFFRES et Hubert SALIOU du Folgoët.

Pour ces messes, des mesures sont prises suivant les directives de la conférence des évêques de France et le gouvernement : se présenter avant l'heure : entrée

par une porte unique, placement dans la mesure des places disponibles. Consignes : le port du masque est obligatoire. Lavage des mains à l'entrée et la sortie (apporter son gel si possible). Les distances de sécurité seront respectées, ainsi que les autres mesures barrière.

Messe en semaine : mardi 18 août, la messe sera célébrée à 18h en l'église de Brignogan.

Les obsèques sont célébrées, soit dans les cimetières de la paroisse ou dans les églises, selon le souhait de la famille. Les assemblées sont limitées au nombre possible dans l'église en fonction des règles sanitaires : Consignes : le port du masque est obligatoire. Lavage des mains à l'entrée et la sortie (apporter son gel si possible). Les distances de sécurité seront respectées,



ainsi que les autres mesures barrières. Les personnes qui assisteront aux obsèques devront attendre à l'extérieur de l'église. Elles rentreront après le corps du défunt et la famille.

Maison paroissiale (presbytère) de Plounéour : permanence le mercredi et le samedi 10h à 11h30. Port du masque obligatoire quand on vient à la maison paroissiale.

Chapelle Pol : Visite de la chapelle le lundi et samedi du mois d'août de 15h à 17h (Port du masque obligatoire).

Guissény : Visite de l'enclos paroissial et de l'église tous les jeudis du mois d'août à 10h. Pour ces visites le masque est obligatoire.

Communauté de communes



Contact : 12 boulevard des Frères, BP 75, 29260 LESNEVEN ; Tél. : 02.98.21.11.77.

Contact@cc-pays-de-lesneven.fr www.pays-lesneven.fr

Exposition « Léon, à table ! »

De juin à septembre, la nouvelle exposition temporaire de Meneham « Léon, à table ! » met à l'honneur les habitants de la Côte des Légendes et leur recette favorite, en mettant l'accent sur la richesse de nos produits locaux. De notre spécialité léonarde le kig ha farz, en passant par les classiques bretons et des créations originales, un joli tour d'horizon sucré et salé de la Côte des Légendes !

• **MAISON DE L'EMPLOI** : ouverte au public aux horaires suivants : 8h30-12h00/13h30-17h00 (16h30 le vendredi). Afin de respecter les mesures de distanciation, nous acceptons 3 personnes en simultané au sein de la structure. Il est conseillé de faire vos démarches en ligne en contactant nos services par mail (maison.emploi.lesneven@wanadoo.fr) ou téléphone (02.98.21.13.14) chaque fois que cela est possible. Le port du masque est obligatoire. Un gel désinfectant est prévu à l'entrée de la Maison de l'Emploi ainsi que des masques.

• **HÔTEL COMMUNAUTAIRE DE LESNEVEN** : du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h (16h30 le vendredi). Le port du masque est obligatoire et du gel hydroalcoolique est à disposition du public. Pour la sécurité de tous, merci de respecter les gestes « barrière » et de maintenir une distance minimum de 1 m entre chaque personne. Afin d'éviter ou d'écourter au maximum les contacts, il est demandé de continuer à privilégier les demandes en lignes ou les rendez-vous par mail ou par téléphone à chaque fois que cela est possible (service déchets, service eau/assainissement, urbanisme, enfance jeunesse, marchés publics...)> **L'accueil général de la CLCL est accessible au 02.98.21.11.77. - contact@clcl.bzh**

• **SERVICE DÉCHETS**. L'accueil du Service Public d'Élimination des Déchets (SPED) sera, durant la période estivale, **fermé au public tous les jeudis**. Il est accessible aux horaires d'ouverture suivants : lundi, mardi, mercredi et vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30. Vous pouvez également contacter le service par mail à l'adresse riom@clcl.bzh ou par téléphone au 02.98.21.87.88. **ACCÈS DÉCHÈTERIE LESNEVEN** : depuis le 06 juillet, les gardiens n'ouvriront plus la barrière aux usagers sans cartes d'accès. Si vous n'avez pas encore récupéré votre carte ou si celle-ci n'est plus active (vol ou perte), nous vous invitons à prendre contact avec le service déchets. **EXTENSION DES CONSIGNES DE TRI** : Depuis juillet 2020, le tri évolue et passe au niveau supérieur ! Jusqu'à présent, seuls les bouteilles et flacons en plastique pouvaient être déposés dans les bacs et colonnes jaunes. Désormais, plus de doute à avoir ... TOUS les emballages et papiers se trient !

• **TRANSPORT : OUVERTURE DES LIGNES ESTIVALES jusqu'au 31 août 2020 inclus**, les lignes 23 et 24 dans l'objectif de rendre accessible le littoral au plus grand nombre et notamment aux personnes les moins autonomes avec les jeunes comme cible prioritaire. Tarifs 2020 : 1,50€ = Roulez Jeunesse (-25 ans) / 2€ = Ticket unité / 15€ = Carnet 10 voyages. Un dépliant avec les horaires et les trajets est disponible sur le site www.clcl.bzh > rubrique mobilité ou sur <http://www.bihan.fr>, n'hésitez pas à le télécharger. **MODALITÉS COVID** : Port du masque obligatoire – pas de retour monnaie (prévoir le compte juste)

• **Conciliateur de justice** : permanences au Centre Socioculturel Intercommunal (2 Rue des Déportés, 29260 Lesneven). Pour un rendez-vous, merci de contacter le 02.98.83.04.91.

• **La station SNSM de Plounéour-Brignogan-plages rappelle les gestes de sécurité avant de partir en mer** : préparer sa sortie, en consultant la météo et les heures de marées. Vérifier l'état de son moyen nautique. Porter une tenue adaptée pour la mer. Avoir un moyen de communication. Prévenir ses proches ou voisin des heures de rentrée et de sortie. Porter impérativement sur soi le gilet de sauvetage, l'avoir dans le canot sans le porter ne sert à rien. Le numéro de téléphone pour les secours en mer : 196. Soyez vigilants, la mer est belle et attirante mais elle sera toujours plus forte que vous. Restez humbles pour en profiter !

Informations diverses

★ **Cherche à louer** : maison avec garage à Goulven ou dans les environs. Tel. : 06.64.78.67.34

★ **Exposition « Des airs de Mean »** (Claudine Besson Daniélou) jusqu'au 21 août au centre socio-culturel-médiathèque de Plounévez-Lochrist du mardi au samedi 10h-12h, mardi et vendredi 14h-17h, mercredi 14h-19h, nocturne le mardi de 20h à 21h.
Contact : 02.98.61.68.90

Dojo Lesnevien. Cours de judo à partir de 4 ans et cours de remise en forme (Taiso). 2 cours d'essais possibles. Inscriptions en ligne sur le site du dojo Lesnevien <http://club.quomodo.com/dojo-lesnevien-com>

Permanence samedi 5/09 de 10h30 à 11h30, lundi 7/9 de 17h30 à 18h30, mardi 8/9 de 18h à 20h, vendredi 11/9 de 17h30 à 20h, samedi 12/9 de 10h30 à 12h au Dojo face à la médiathèque. Renseignement au 06.89.34.74.71

Une permanence pour la remise en forme aura lieu le mercredi 11/9 de 19h à 20h à l'ancien Dojo (derrière le cinéma Even).

★ **CLIC INFO** : Porte ouverte et inscriptions au club informatique se feront le samedi 5 septembre 2020 au local du club situé ZA de Kerduff au Folgoët de 9h à 12h et de 13h30 à 18h. L'assemblée générale aura lieu le 18 septembre au siège du club dans le respect des normes sanitaires

★ Recherche pour du long cours, en l'absence de famille proche, **une dame de confiance** pour du soutien familial et s'occuper de mes deux enfants sur les temps périscolaires et vacances lorsque je travaille. 07.6649.87.27.

★ **ASP - Respecte du Léon: Appel à bénévoles** : Accompagnement, Soutien, Présence auprès de grands malades et de leurs familles (domicile, hôpital, EHPAD). **L'association recherche de nouveaux bénévoles pour mener à bien sa mission.** Tél. 06.04.09.57.99 - Courriel : aspduleon@orange.fr

★ **Jeune, diplômé et expérimenté, propose garde d'enfants.** Contactez Tony LE GOUIL au 06.20.94.71.05.

★ **Crêperie de Saint-Gouven** ouverte tous les jours, midi, soir et en journée continue jusqu'à fin août. Possibilité de crêpes à emporter. Tél. : 02.98.83.55.76.

★ **L'Accueil de jour (La Parenthèse)** ouvert du lundi au vendredi destiné aux personnes de plus de 60 ans chez lesquelles un diagnostic d'Alzheimer, ou de troubles apparentés, a été posé. La structure accueille, à la journée, des personnes vivant à leur domicile et habitant dans un périmètre de 15 kms autour de Lesneven, pour la réalisation d'activités. Tel : 02.98.21.29.00

★ **Permanence téléphonique du CLIC Gérontologique** : service public d'information pour les personnes de 60 ans et plus, vous renseigne, par entretien téléphonique, sur les droits des personnes

retraitées et toutes les questions liées au maintien à domicile. Contact du lundi au vendredi de 9h à 12h au 02.98.21.02.02.

★ **Vente à la ferme EARL Quéré.** Vente à la ferme de nos produits et ceux de nos voisins producteurs du lundi au vendredi de 10h à 12h et 16h à 19h et le samedi de 10h à 12h. Pour la sécurité de tous, les gestes de protection sanitaire sont toujours d'actualité : respect des distances de sécurité, pas plus de 6 personnes dans le magasin, sens de circulation, désinfection du terminal de paiement...Le drive continue, pour recevoir la liste des produits ou passer vos commandes : ferme.baie.goulven@gmail.com

★ **A côté** : café tabac alimentation, dépôt de pain, produits régionaux, expositions temporaires, multiservices (Télégramme, Butagaz, cars Bihan, timbres-poste, wifi zone, scans et photocopies ...), 13 rue de l'église, Goulven. Pour les personnes à mobilité réduite, l'épicerie peut vous livrer à domicile. Pour cela, commander par téléphone 02.98.83.49.11. ou envoyer votre liste par mail yaelbusson@hotmail.fr Paiement par chèque ou espèces.

★ **Le Gouil Couverture**, entretien et réparation de toiture. Tél. : 06.03.56.30.95. legouilcouverture29@hotmail.com

★ **Entreprise GCE (Goulven)** : électricité, plomberie, chauffage – neuf et rénovation, dépannage et entretien des chaudières fioul, gaz et pompe à chaleur. ☎ 06.86.52.09.66. mail : gce29@orange.fr

★ **Atelier Barr Avel, Kerizel, Christian Uguen** : pose de fenêtres, placo, lambris, isolation, parquet, terrasse et extension bois. Réparation navale et hivernage. Tél. : 06.23.11.41.94. mail : atelier-barravel@orange.fr

★ **Correctrice**, ayant de l'expérience dans l'enseignement, donne des cours de soutien en français : remise à niveau, préparation à un examen, aide particulière aux dysorthographiques et aux dyslexiques. Chèques CESU acceptés. Renseignements au 02.98.83.48.04. ou 06.84.73.08.59.

★ **Pennarweb.com** (Goulven) conception, gestion sites et boutiques internet. Alain Jacq : 06.24.07.33.32

★ **« Les notes bleues »** : cours de musique personnalisés enfants, adultes. Piano, guitare trompette. Jazz, blues, musiques variées. Alain Jacq : 06.24.07.33.32

Divers

CINEMA EVEN – LESNEVEN. « ETE 85 » lun 17 (20h15) « Terrible jungle » dim 16 (20h15), « Bigfoot family » sam 15 (20h15), dim 16 (10h45), « Madre » jeudi 20 (20h15), lundi 24 (20h15), « Adorables » vend 21 (20h15), dim 23 (20h15), « Blanche neige, les souliers rouges et les sept nains » sam 22 (20h15), dim 23 (10h45)



Mémento

Pharmacie de garde : ☎ 32 37 (serveur vocal)

Médecin de garde : pour les urgences, du samedi soir au lundi matin 8h et jours fériés, composez le 15.

Chirurgien-dentiste : 02.98.90.55.77.

Secours en mer : Cross Corsen ☎ 02.98.89.31.31 – du littoral au 16.16, en mer VHF canal 16.

Service de soins infirmiers à domicile « Les Amitiés d'Armor » aides-soignants à domicile 7j/7. Goulven ☎ 02.98.84.61.44

ADMR Plouider/Goulven : permanences lundi, mardi, jeudi, vendredi de 10h à 12h ☎ 02.98.25.49.33.

ADS services d'aide et de soins à domicile, équipe mobile spécialisée « Alzheimer », portage de repas, télé-assistance. Permanences de 9h à 12h et de 14h à 17h du lundi au vendredi. Contact : 02.98.21.12.40, 70 rue Anita Conti 29260 LESNEVEN. www.ads.ljp.fr

AD Seniors : accompagnement, aide et assistance à domicile aux personnes âgées dans les actes du quotidien. AD Nord Finistère, 32 av. F. le Corre, 29260 Lesneven, 02.98.43.19.22. www.adseiors-brest.com

Lyonnais des eaux : du lundi au vendredi de 8h à 19h, samedi 8h/13h ☎ 0810.398.398 – Urgences 24h/24 ☎ 0810.898.898.

Electricité : ☎ 0810.333.029.

Conciliateur de justice : ☎ 02.98.21.11.77 ou par mail charles.quemeneur@conciliateurdejustice.fr

Cabinet infirmier de la butte (SCP Simon-Le Guen-Calvez-Colin Barrand) 4, place Saint Didier, Tél. : 02.98.25.40.06. Soins assurés 7j/7, 24h/24. Permanences au cabinet tous les jours 13h30-14h sauf dimanches et fériés.

Cabinet infirmier Le Gléau-Letissier/ Grignou/Bleas : 6 avenue Général de Gaulle, Brignogan ☎ 02.98.83.55.25. **Cabinet infirmier Corlosquet, Rault, Stamm à Plouneour-Trez, au Bourg.** Soins infirmiers à domicile 24h/24, permanences au cabinet du lundi au vendredi de 8h à 8h30 sans rendez-vous. ☎ 02.98.83.55.44.

Puéricultrice de la PMI : sur rdv le mardi matin et sans rdv le jeudi matin au CDAS de Lesneven, 6 bd des frères Lumière ☎ 02.98.83.23.66.

Correspondants Ouest-France : Thierry MAHEAS ☎ 06.74.30.46.19.

thierry.maheas@wanadoo.fr Télégramme : Guylène CARADEC

☎ 06.70.85.62.60. guyloucaradec@yahoo.fr

Assistante sociale : permanence le mardi de 9h à 11h45 au CDAS, 6 Bd des frères Lumière, Lesneven, ☎ 02.98.83.23.66.

Réseau de santé RESPECTE : soins palliatifs ou de support ☎ 02.98.30.70.01., du lundi au vendredi 9h 17h, www.respecte.org, asp.respecte@wanadoo.fr

Conseillers départementaux : Pascal Goulaouic, Mairie de Plounéour-Trez, ☎ 02.98.83.41.03, pascal.goulaouic@finistere.fr et Mme Lédie LE HIR, mairie de Plouguerneau, ☎ 02.98.04.59.54, ledie.lehir@finistere.fr

ADAPEI Section territoriale de Lesneven (association départementale des parents et amis de personnes handicapées mentales), Contact : ☎ 02.98.25.64.21 ou 08.77.66.50.58.

Maison des personnes handicapées : 1 C, rue Félix Le Dantec, 29018 Quimper Cedex ☎ 02.98.90.50.50 (ex-COTOREP)

Permanence de Mme Melchior, députée 54 Quai de Léon à Landerneau, tel. : 02.29.63.92.41. du lundi au vendredi de 9h/ 12h et 13h30 à 17h30.

Les offres d'emploi en agriculture sont consultables sur : www.anefa-emploi.org toutes les formations de l'agriculture sont sur : www.agrimetiers.com <http://www.anefa-emploi.org>

REPAM (Relais Enfants Parents Assistants Maternels) :

06.47.82.78.48 repamdeslegendes@gmail.com